



**ADVICE INGENIERIE**

*Notre expertise à votre écoute*



## **SIAEPA DE LA REGION DE BONNETAN**

75 Allée du Pas Douen – 33 370 BONNETAN

Tél : 05 56 68 37 92 – [siaepa.bonnetan@orange.fr](mailto:siaepa.bonnetan@orange.fr)

# **TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PROGRAMME 2018**

## **MARCHE A BONS DE COMMANDE**

**BON DE COMMANDE 2019 – 06 / OPERATION 158-2019 RENOUVELLEMENT  
DU RESEAU D'EAU POTABLE ET REPRISE DE BRANCHEMENT ROUTE DES  
MARAIS SUR LA COMMUNE DE SAINT SULPICE ET CAMEYRAC**

**BON DE COMMANDE 2019 – 07 / OPERATION 153-2019 RENOUVELLEMENT  
DE BRANCHEMENT ROUTE DE MARTINAT SUR LA COMMUNE DE SAINT  
SULPICE ET CAMEYRAC**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE PREPARATION**

**DU LUNDI 27 MAI 2019**

## 1. INTERLOCUTEURS

NOM ET ADRESSE	Informé(e)	Présent(e)	Absent(e)
<b>SIAEPA DE BONNETAN</b> 75 Allée du Pas Douen – 33 370 BONNETAN			
M. Christian RAYNAL, ☎ 05 56 68 37 92 ☎ 06 79 32 84 24 @ <a href="mailto:siaepa.bonnetan@orange.fr">siaepa.bonnetan@orange.fr</a>	•	•	
Mme. Maud MICHAUD, ☎ 05 56 68 37 92 ☎ 06 31 25 47 23 @ <a href="mailto:mmichaud.siaepabonnetan@orange.fr">mmichaud.siaepabonnetan@orange.fr</a>	•	•	
M. Pierre GREIL ☎ 05 56 68 37 92	•		
<b>COMMUNE DE SAINT SULPICE ET CAMEYRAC</b> 21, avenue de l'Hôtel de Ville - 33450 Saint Sulpice et Comeyrac			
M. Pierre JAGUENAUD, Maire ☎ 05 56 30 84 13 @ <a href="mailto:mairie@saintsulpiceetcameyrac.fr">mairie@saintsulpiceetcameyrac.fr</a>	•		
M. Pascal COURTAZELLES, Adjoint ☎ 05 56 78 91 11 ☎ 06 70 16 28 42 @ <a href="mailto:p.m.c33@orange.fr">p.m.c33@orange.fr</a> / <a href="mailto:p.courtazelles@allez.fr">p.courtazelles@allez.fr</a>	•	•	
M. José Quintal, Adjoint ☎ 05 56 30 84 13 @ <a href="mailto:mairie@saintsulpiceetcameyrac.fr">mairie@saintsulpiceetcameyrac.fr</a>	•	•	
M. José Quintal, Services techniques ☎ 05 56 30 84 13 ☎ 06 07 21 78 44 @ <a href="mailto:servicestechniques@saintsulpiceetcameyrac.fr">servicestechniques@saintsulpiceetcameyrac.fr</a>	•	•	
<b>PRESTATAIRE DE SERVICES : SUEZ</b> 6 Avenue du Général de Gaulle – 33 530 BASSENS			
M. Christophe ARRONDEL, ☎ 05 57 80 86 32 ☎ 05 57 80 86 29 ☎ 06 07 58 59 21 @ <a href="mailto:christophe.arrondell@suez.com">christophe.arrondell@suez.com</a>	•	•	
M. Laurent JEGOU, ☎ 05 57 80 86 31 ☎ 06 89 95 15 28 @ <a href="mailto:laurent.jegou@suez.com">laurent.jegou@suez.com</a>	•		
<b>ENTREPRISE MANDATAIRE DU MARCHE DE TRAVAUX : CAPRARO</b> 1270, Route de Salignac, 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC			
M. Eric BRIGAUD, Directeur ☎ 05 57 94 02 00 ☎ 06 60 44 30 76 @ <a href="mailto:e.brigaud@capraro.fr">e.brigaud@capraro.fr</a>	•		
Mme. Aurélie SCHWARTZ, Conductrice de travaux ☎ 05 57 94 02 00 ☎ 06 60 44 57 12 @ <a href="mailto:aurelie@capraro.fr">aurelie@capraro.fr</a>	•	•	
<b>MAITRISE D'ŒUVRE : ADVICE INGENIERIE</b> 214 Avenue du Médoc – 33 320 Eysines			
M. Nicolas MORANDIERE, Chargé d'affaires ☎ 05 56 95 31 13 ☎ 05 56 16 08 65 ☎ 06 74 98 31 75 @ <a href="mailto:n.morandiere@advice-ingenierie.fr">n.morandiere@advice-ingenierie.fr</a>	•	•	
M. Aurélien TEYSSANDIER, Directeur ☎ 05 56 95 31 13 ☎ 05 56 16 08 65 ☎ 06 30 58 65 95 @ <a href="mailto:a.teyssandier@advice-ingenierie.fr">a.teyssandier@advice-ingenierie.fr</a>	•		

## 2. VOLET ADMINISTRATIF

<b>Marché de travaux</b>	Les travaux d'AEP seront réalisés dans le cadre du marché à bons de commande relatif aux travaux d'alimentation en eau potable
<b>Notification du marché</b>	Notifié le 26/05/2018 à l'entreprise CAPRARO

<b>Ordre de Service</b>	OS n°1 de démarrage : Démarrage prévisionnel fin Juin
<b>Sous-traitance</b>	Tout sous-traitant devra faire l'objet d'une demande d'agrément auprès du maître d'ouvrage

### 3. MARCHE DE TRAVAUX :

<b>Délais</b>	<p><b><u>BDC 2019 – 06 : Réseau</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Période de préparation = 4 semaines</li> <li>✓ Délai d'exécution = 7 semaines</li> </ul> <p><b><u>BDC 2019 – 07 : Branchements</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Période de préparation = 4 semaines</li> <li>✓ Délai d'exécution = 4 semaines</li> </ul>
<b>Intempéries</b>	
<b>Montant</b>	

### 4. PREPARATION DES TRAVAUX

<b>DICT</b>	A réaliser préalablement au démarrage des travaux. Le marquage des réseaux sur la partie haute a été réalisé
<b>Arrêtés de circulation</b>	A réaliser
<b>Permission de voirie</b>	Sans objet.
<b>Constat d'huissier</b>	A réaliser Copie du constat à transmettre par l'entreprise au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre – en version informatique
<b>Acquisition des terrains</b>	Sans objet.
<b>Servitudes de passage</b>	Sans objet.  Une information des riverains sera réalisée par le SIAEPA de la Région de BONNETAN des travaux d'AEP, (Flyer à distribuer par l'entreprise). L'information sera faite une semaine avant le démarrage du chantier.
<b>Plans d'exécution</b>	A réaliser
<b>Panneau de chantier</b>	Sans objet.

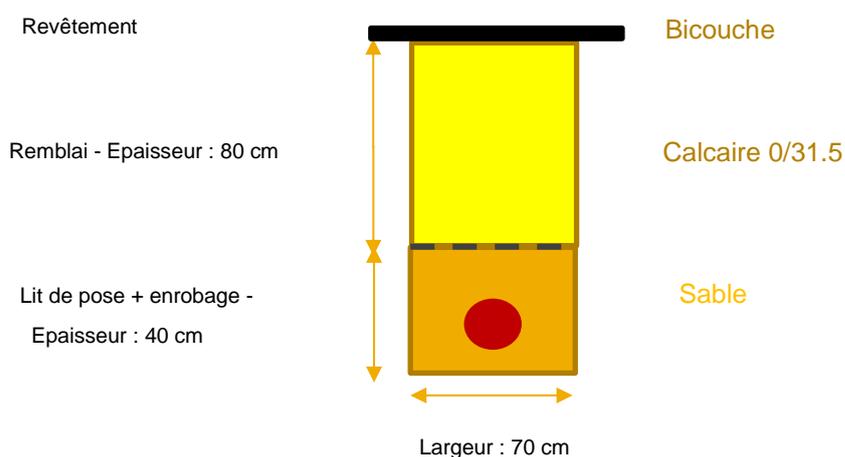
<b>Gestion des déblais</b>	L'entreprise évacue les déblais sur une décharge à Ambarès ou Bassens
<b>Installation chantier, stockage des matériaux</b>	Stockage des matériaux sur le bord de la voirie : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un busage au niveau du fossé</li> <li>- Parcelle communale disponible à l'Est du chantier au niveau du forage AEP</li> <li>- Contacter le propriétaire de la ferme pour savoir s'il peut mettre à disposition un terrain.</li> </ul> Base vie au niveau des services techniques de la commune

## 5. OBSERVATIONS PARTICULIERES EVOQUEES PRECEDEMMENT

### Rappel des principes d'aménagements

- ☞ La pose des canalisations d'AEP sera réalisée en tranchée longitudinale sous chaussée ;
- ☞ Les canalisations de branchement seront reprises entièrement en PE PN 20 Bars et sous fourreau jusqu'aux compteurs des abonnés ;
- ☞ Un constat d'huissier sera établi préalablement au démarrage des travaux avec notamment état des voiries, façades, toitures des habitations ;
- ☞ La circulation s'effectuera en rue barrée avec mise en place d'un plan de déviation pendant la durée des travaux ;
- ☞ La canalisation d'AEP sera posée sur un lit de pose et une zone d'enrobage en sable - la zone de remblai sera constituée de calcaire 0/31.5 ;
- ☞ La profondeur de pose des canalisations de branchement sera égale à 1.00 m en considérant la génératrice supérieure du tuyau.

### Coupe type de reconstitution de la tranchée :



## 6. OBSERVATIONS PARTICULIERES EVOQUEES CE JOUR

- ☞ Blanchisserie : Le SIAEPA de Bonnetan informe la mairie que la blanchisserie possède un forage car depuis quelques temps elle ne fait plus partie des gros consommateurs
  - Suez effectuera un contrôle afin de vérifier de la présence d'un disconnecteur entre les deux alimentations.
  - Le maillage de son alimentation sera supprimé
  - Un rendez-vous sera fixé sur place pour définir les modalités de reprise du branchement et son emplacement pour ne pas perturber le fonctionnement du site.
- ☞ Le SIAEPA de Bonnetan rédigera un courrier à destination des abonnés concernés, ce courrier sera distribué par l'entreprise 1 à 2 semaines préalablement au démarrage du chantier
- ☞ La commune informera les gens qui ont entamés des procédures d'urbanismes de réaliser leur demandent de branchements rapidement.
- ☞ Les travaux s'effectueront en route barrée. Les voiries seront réouvertes le soir et le week end.
- ☞ M. Courtazelle indique :
  - qu'il ne faut pas prévoir de grave ciment en structure de voirie
  - que la surlargeur de réfections à prendre en compte est de 30 à 40 cm de part et d'autre de la tranchée
- ☞ Le SDIS sera contacté afin de valider de la nécessité d'un poteau incendie sur l'emprise des travaux. Le secteur au Nord-Ouest est limite en termes de couverture.
- ☞ La commune informe :
  - que le ramassage des OM a lieu le lundi matin vers 7h00
  - de la création de logement sociaux au niveau de la ferme (environ 150 logements)

## 7. PROCHAINE REUNION DE CHANTIER - DATE ET LIEU DE RENDEZ-VOUS :

Une convocation sera envoyée ultérieurement.

**Cordialement**  
**Nicolas MORANDIERE**